

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2026/258
du vendredi 18 septembre 2026
Portant délégation de fonction à Monsieur Phu Hien NGUYEN
1^{er} Adjoint au Maire
pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres est constituée notamment du Maire ou de son représentant,

CONSIDERANT qu'en application du dernier alinéa de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses Adjoints,

CONSIDERANT l'intérêt pour une bonne gestion des dossiers des marchés publics de désigner le représentant du Maire pour assister aux Commissions d'Appel d'Offres,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **DESIGNE** Monsieur Phu Hien NGUYEN comme représentant du Maire pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

Délégation de signature est donnée pour signer tous documents afférents à la Commission d'Appel d'Offres et notamment les courriers de convocation.

ARTICLE 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et ne saurait excéder la durée du mandat du Maire l'ayant accordée.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Grigny,
- L'intéressé.

Fait à Ris-Orangis, le 18 septembre 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 28 SEP. 2026

Publié le : 28 SEP. 2026

Notifié le : 28/9/2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr



Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud



